

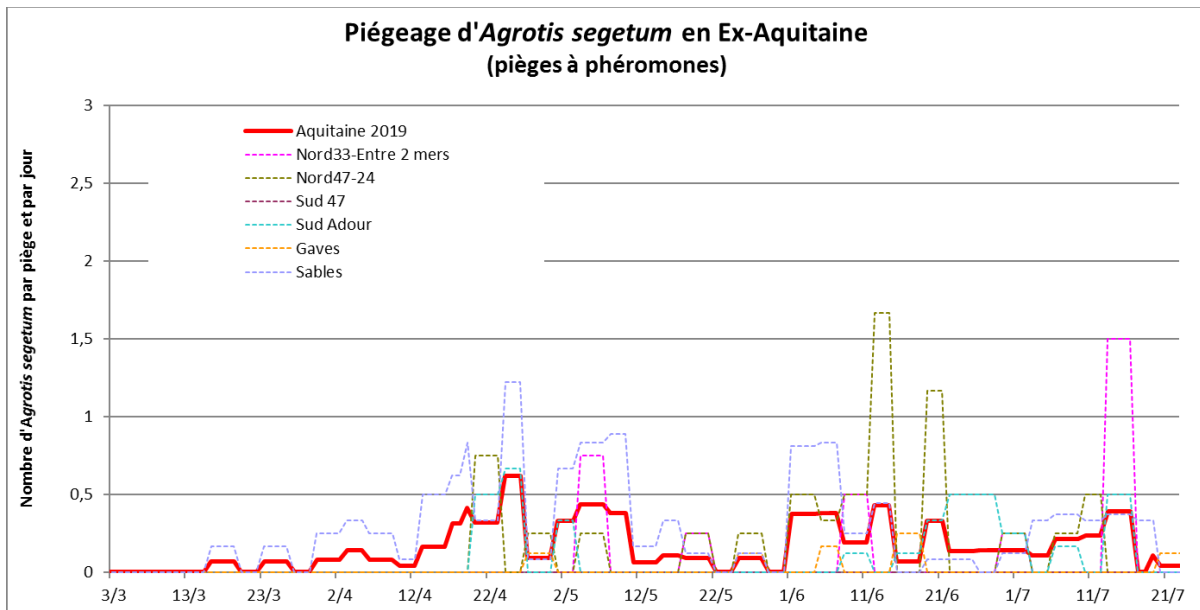
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

23 JUILLET
2019

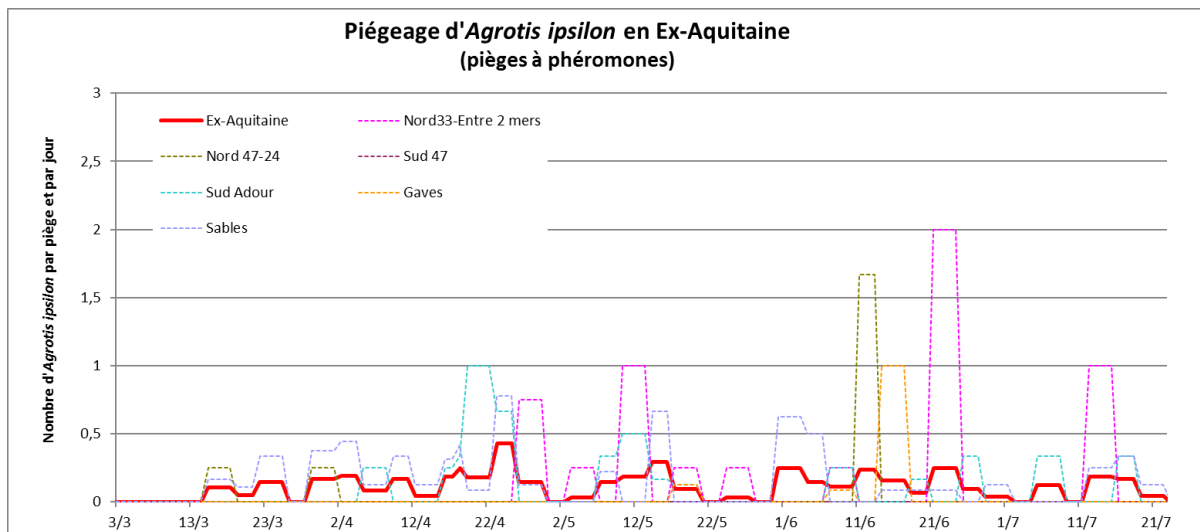
AGROTIS SEGETUM

Le 18 juillet, 2 captures ont été enregistrées dans 1 des 5 pièges relevés, dans les Sables. Cette semaine, 1 nouvelle capture a été enregistrée dans 1 des 6 pièges relevés, dans les Gaves.



AGROTIS IPSILON

Le 18 juillet, 3 captures ont été enregistrées dans 3 des 6 pièges relevés, dans le Sud Adour et les Sables. Cette semaine, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 6 pièges relevés, dans les Sables.





SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

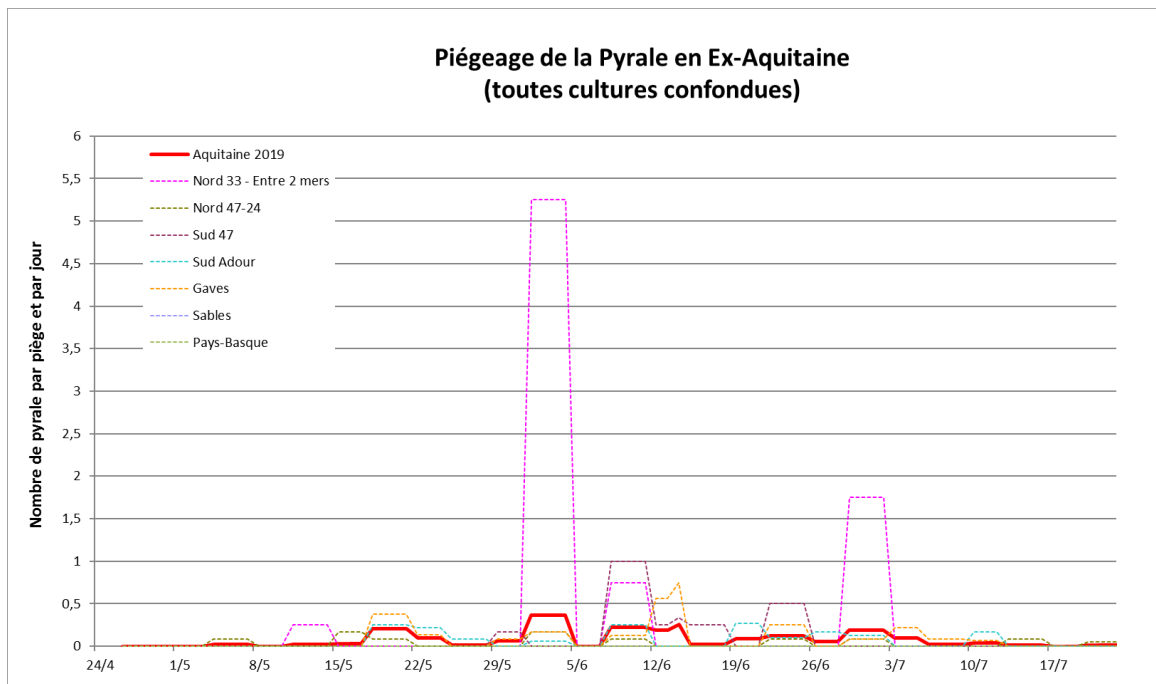
Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

23 JUILLET
2019

PYRALE

- **Piégeage à phéromones**

Le 18 juillet, aucune capture n'a été enregistrée dans les 13 pièges relevés. Cette semaine, 1 seule capture a été enregistrée dans 1 des 17 pièges relevés, en poivron dans le secteur Nord47 - 24.



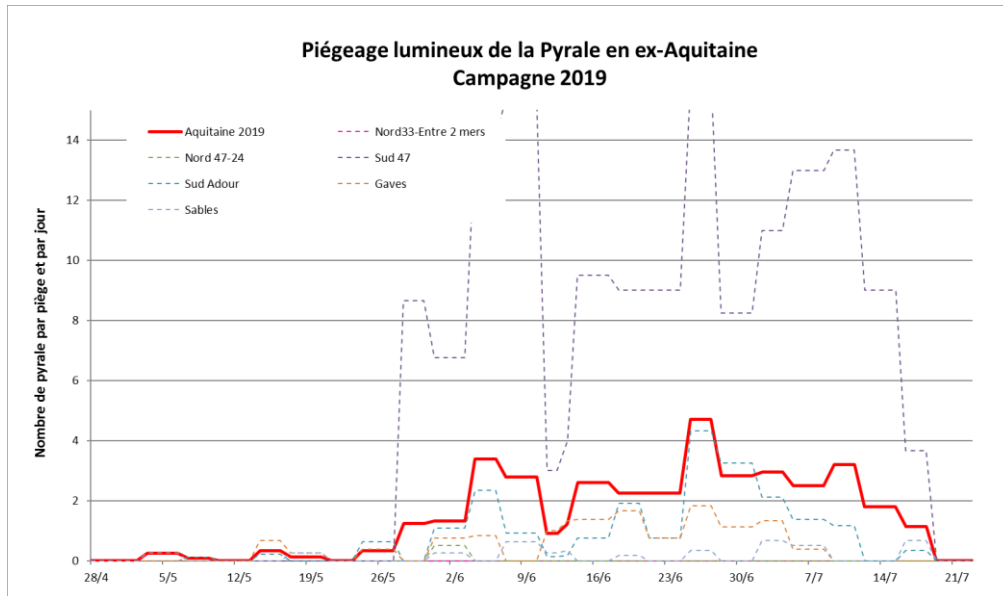
- **Piégeage lumineux**

Le 18 juillet, 17 captures ont été enregistrées dans 3 des 5 pièges relevés, dans les secteurs Sud 47, Sud Adour et Sables. Cette semaine, aucune capture enregistrée dans les 2 pièges relevés.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

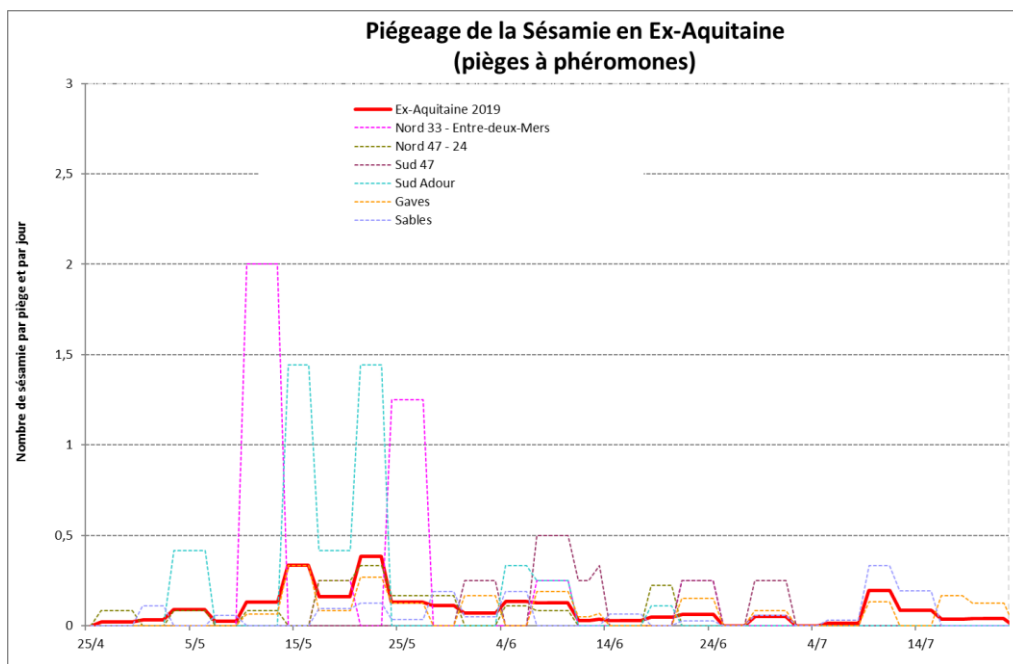
23 JUILLET
2019



SESAMIE

• **Piégeage à phéromones**

Le 18 juillet, 2 papillons ont été capturés dans 1 des 18 pièges relevés, dans le secteur des Gaves. Cette semaine, 2 captures ont été enregistrées dans 1 des 13 pièges relevés, dans les Gaves.





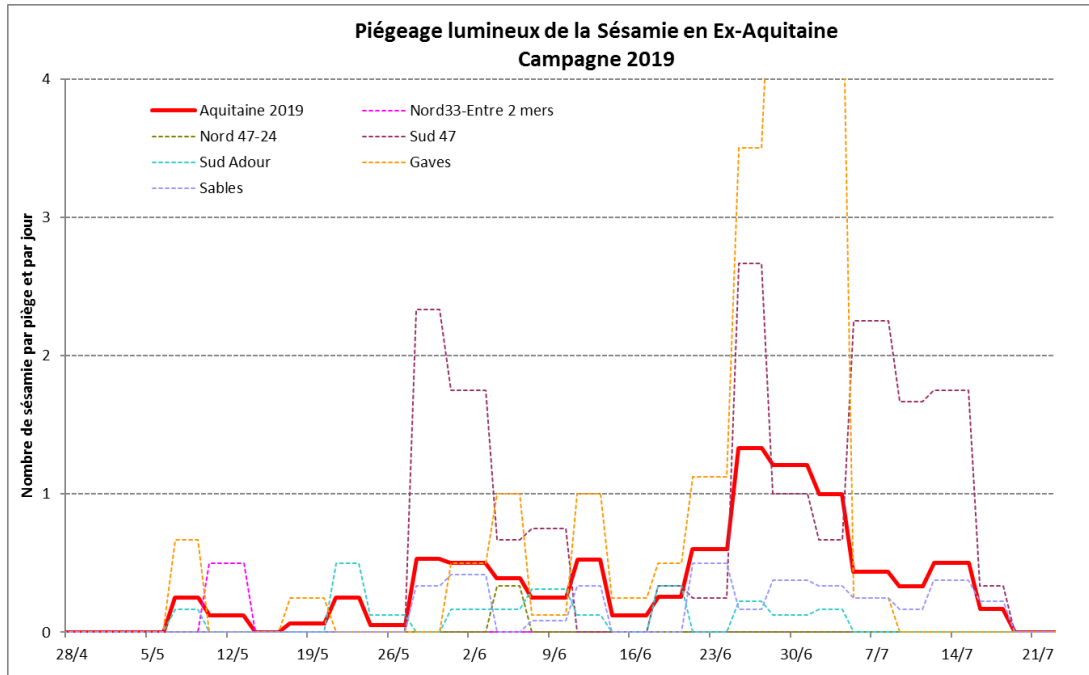
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR

Olivier BRAY • Piégeage lumineux

23 JUILLET
2019

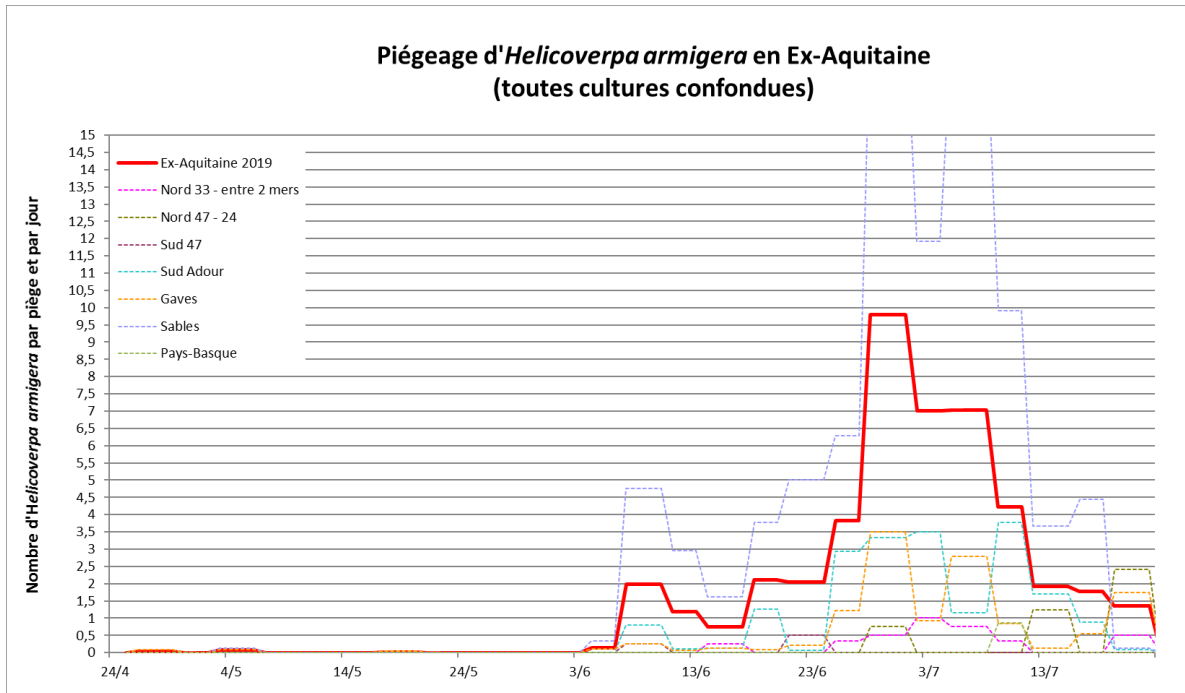
Le 18 juillet, 2 captures ont été enregistrées dans 2 des 6 pièges relevés, dans les secteurs Sud 47 et Sables. Cette semaine, aucune capture n'a été enregistrée dans le seul piège relevé.



✿ HELICOVERPA ARMIGERA

- Piégeage à phéromones

Le 18 juillet, **53 papillons** ont été capturés, dans 4 des 10 pièges renseignés : 13 en culture de maïs dans le Sud Adour et les Gaves, et 40 en culture de haricot dans les Sables. Cette semaine, **87 captures** ont été enregistrées dans 10 pièges sur les 16 relevés : 8 en haricot dans les Gaves, 12 en soja dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, 29 en tomate dans le Nord 47-24, et 38 en maïs dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, le Sud Adour, les Gaves et les Sables.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY23 JUILLET
2019

- **Piégeage lumineux**

Pas de captures significatives.

- **MAMESTRA BRASSICAE**

Aucune capture depuis le 1^{er} juillet.

- **AUTOGRAPHA GAMMA**

Aucune capture depuis la semaine dernière, dans les 3 pièges renseignés.



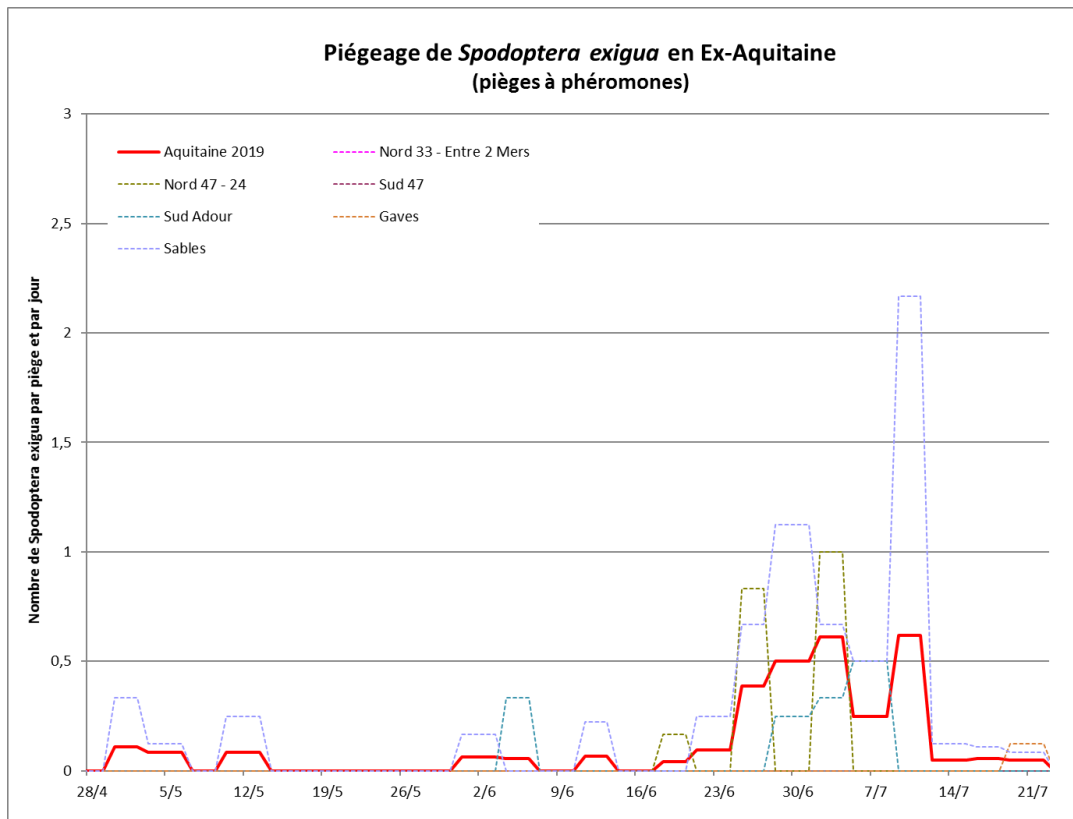
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

23 JUILLET
2019

✿ SPODOPTERA EXIGUA

Le 18 juillet, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 6 pièges relevés, dans les Sables. Cette semaine, 2 captures ont été enregistrées dans 1 des 10 pièges relevés, dans les secteurs des Gaves et des Sables.





SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

23 JUILLET
2019



✿ **VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près**

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

Spodoptera frugiperda est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :

- piegeage@fredon-aquitaine.org
- 05.56.37.94.76

Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.